

Énergie

Le public se pose beaucoup de questions. Comment se fait-il que dans une partie du Canada l'essence que nous utilisons pour faire fonctionner nos automobiles coûte dans une province \$1 le gallon, dans d'autres régions 90c., dans d'autres \$1.04, comme c'est la situation dans certaines régions de la province de Québec? Même dans la même province, dans la province de Québec, le long de la route 20, le prix de l'essence est établi à tel prix et si on laisse la route 20 pour se rendre dans un village donné c'est un autre prix. On me dira que ce sont des prix qui relèvent de la juridiction de la province. Je suis conscient de tout cela, mais, même si cela est de juridiction provinciale comment se fait-il, monsieur le président—car c'est tout de même à l'intérieur du Canada—qu'on ne soit pas capable d'en venir à établir un prix uniforme? Cela en est choquant quand on s'approche d'un poste d'essence pour faire le plein et que l'on regarde les prix. En certains endroits où l'on indique 52c. le demi-gallon, cela veut dire \$1.04 le gallon. Dix milles plus loin, si on laisse la route 20, on l'annonce à 89c. La même compagnie, quelle qu'elle soit, cela n'a pas d'importance, la même compagnie d'essence qui alimente les réservoirs des distributeurs d'essence, vend l'essence à 89c., l'autre à \$1.04. Même qualité d'essence. Je veux préciser: il s'agit du supercarburant sans plomb dans les deux postes d'essence. Pourquoi ne peut-on pas avoir un prix uniforme?

Monsieur le président, je comprends que cela n'est pas la responsabilité du gouvernement central. Je comprends tout cela. Mais une entente devrait être possible entre le gouvernement fédéral et les provinces, afin que les consommateurs paient un prix uniforme pour le même produit. La même chose se produit lorsqu'il s'agit de l'huile à chauffage. Dans une municipalité le prix est de 54c., dans l'autre de 48c. Je m'imagine que les distributeurs sont des gens honnêtes, qui nous donnent un produit de la même qualité. Qu'on ne nous passe pas de l'huile à chauffage de telle qualité parce que c'est dans telle région et de telle autre qualité dans telle autre région. Je n'ai pas la compétence nécessaire pour faire l'analyse des qualités. Absolument pas. Mais il y a des instances qui me sont faites régulièrement. Hier encore, on me demandait des explications. Je ne peux pas répondre à cela, parce que réellement je n'ai pas les informations voulues. Et je pense qu'à l'occasion d'un tel débat, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) sera peut-être en mesure, lorsqu'il interviendra à l'étape du rapport, de nous donner des informations là-dessus.

Monsieur le président, quant à ces grands génies qui nous annoncent que la capacité des ressources est limitée à telle quantité de barils, je n'y crois pas. Il m'a été donné avec le comité de la Chambre d'aller visiter le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Nous avons même eu l'avantage d'aller visiter une île artificielle à l'intérieur de l'Arctique, dans la mer de Beaufort, et là j'ai causé avec des responsables des explorations. Il y avait un puits de plus de 3,000 pieds. J'ai demandé: Est-ce que vous en trouvez du pétrole? Évidemment qu'on en trouve. Moi cela fait 18 ans, je parle de la personne qui m'a répondu, un opérateur, cela fait 18 ans que je fais des recherches pour la même compagnie, et c'est la première fois que je trouve un puits aussi riche. Qu'est-ce que vous faites avec cela? Eh bien, il a dit: Lorsque notre expérience est terminée, on installe une valve, puis on la ferme, et cela est en réserve pour l'avenir. Je suis bien heureux de cela, monsieur le prési-

[M. Lambert (Bellechasse).]

dent, mais ce qui m'a surtout frappé, c'est de voir que la Providence a mis ces richesses dans tout ce territoire. J'avais une idée un peu différente de ce que j'ai vu au sujet du territoire de l'Arctique. Je pensais que c'était un territoire où il faisait tellement froid que le Créateur avait oublié de mettre quelque chose là-bas. Là j'ai découvert que le Créateur avait pensé à tout. Ce qui m'a frappé c'est de voir des bancs de gravier à l'intérieur de ces territoires glacés. Avec des *loaders* on pouvait se procurer du meilleur gravier qu'on peut en faire dans la province de Québec sous forme de concassé.

J'ai été renversé de cela, et alors nous avons circulé des milles et des milles sur des routes qui étaient du gravier étendu sur la glace. J'ai également trouvé cela extraordinaire de voir des compagnies qui réussissaient à établir des villages avec des possibilités d'assurer tous les services qu'on peut trouver chez nous.

● (1652)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir, au moment de l'ajournement: le député d'Egmont (M. MacDonald)—La situation de la femme—Les programmes relatifs aux chances égales d'avancement dans la Fonction publique; le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes)—Les transports—L'avenir du canal à Sault-Sainte-Marie; le député de Victoria-Haliburton (M. Scott)—Le commerce extérieur—Les écarts entre les prix de détail de l'essence—Demande d'enquête.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

M. Roger Young (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Je pense que l'on a convenu de poursuivre maintenant l'étude de la motion n° 27, inscrite au nom du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman). Si la Chambre est d'accord, je demanderais qu'elle consente à l'unanimité à ce que tous les avis de motion précédant l'avis n° 27 soient reportés.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Y a-t-il consentement unanime à ce que les motions n° 4, 11, 21, 24 et 26 soient reportés?

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, l'initiative que j'entends prendre à cette étape avancée de la session résulte de certaines décisions qui ont été rendues au début de la session. Comme les motions qui précèdent celle dont nous serons saisis cet après-midi ont été inscrites au *Feuilleton* il y a près de six mois, il faut qu'on sache que c'est la première fois